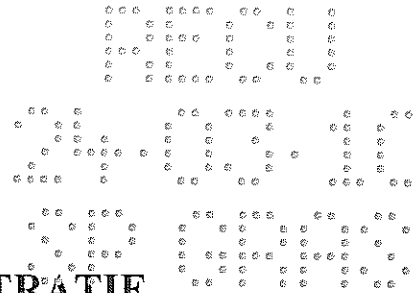




LE BROC

ET/mb



**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**  
**Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010**

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>o</sup> mars 2010 – Tarif cours de danse et rattachement à la régie squash/tennis :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 11 ;
- Votants 11 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON  
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Il faut lire également dans la conclusion de la délibération :

- Voix pour : 13

Au lieu de :

- Voix pour : 11

**Le Broc, le 19 mars 2010**

**Le Maire,  
Emile TORNATORE**



**MAIRIE de LE BROC**  
**1, Place de l'Hôtel de Ville – 06510 LE BROC**  
**Tél. : 04 92 08 27 30 – Télécopie : 04 92 08 27 39**  
**Courriel : [secretariat@mairie-lebroc.fr](mailto:secretariat@mairie-lebroc.fr)**  
**Site Internet : [www.mairie-lebroc.fr](http://www.mairie-lebroc.fr)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

Tarif cours de danse et rattachement à la régie squash/tennis
------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille dix ;

Le 1<sup>er</sup> Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FOURNY – BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET – M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Objet : création d'une activité danse et rattachement à la régie « squash/tennis »

Mme FOURNY expose au Conseil Municipal qu'une activité « danse » va être créée sur la commune.

Le tarif de l'activité est de 5€ par séance –

Les règlements de cette activité seront rattachés à la régie « squash/tennis ». Un avenant sera établi.

Les recouvrements seront effectués contre délivrance de :  
-quittances à souches pour le règlement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du rattachement de l'activité danse à la « régie squash/tennis ».

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame FOURNY entendu,

- Donne son accord pour le rattachement de l'activité « danse » à la régie « squash tennis »

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

Et ce par : - Voix pour : 11  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0

LE MAIRE MAIRIE  
Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication